Accusé de réception en préfecture
028-242000354-20250324-BUR-AG-25-021-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°24001DSI – Location et maintenance de matériel d'impression couleur multifonction réseau (Lot 1)

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 24 mars à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 24 mars 2025

OBJET : Attribution du marché N°24001DSI – Location et maintenance de matériel d'impression couleur multifonction réseau (Lot 1)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et notamment ses articles L2123-1 et R-2123-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique :

- Fournitures et services : préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (221 000 € HT à ce jour) ;

Considérant, la procédure lancée le 9 décembre 2024 ainsi qu'une remise des offres le 13 janvier 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres et le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (A l'unanimité)

Le marché « Location et maintenance de matériel d'impression couleur multifonction réseau » comme suit pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois :

-**LOT N°1** « Fourniture, livraison et maintenance de copieur couleur multifonction » à la société **AVENELINK**, sise Strada Vecchia 20290 BORGO, pour un montant annuel maximum de 40 000 € HT / 12 mois (Montant DQE : 31 380,00 € HT).

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr